
President's report
Proposed grant under the Debt Sustainability Framework
Central African Republic
Livestock and Youth Support Project

Project number: 2 000 004 022

Document: EB 2023/140/R.7/Rev.1

Agenda: 3(a)(i)(e)(i)

Date: 11 December 2023

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 64.

Technical questions:

Bernard Hien
Regional Director
West and Central Africa Division
e-mail: b.hien@ifad.org

Noël Koutéra Bataka
Country Director
West and Central Africa Division
e-mail: k.bataka@ifad.org

Contents

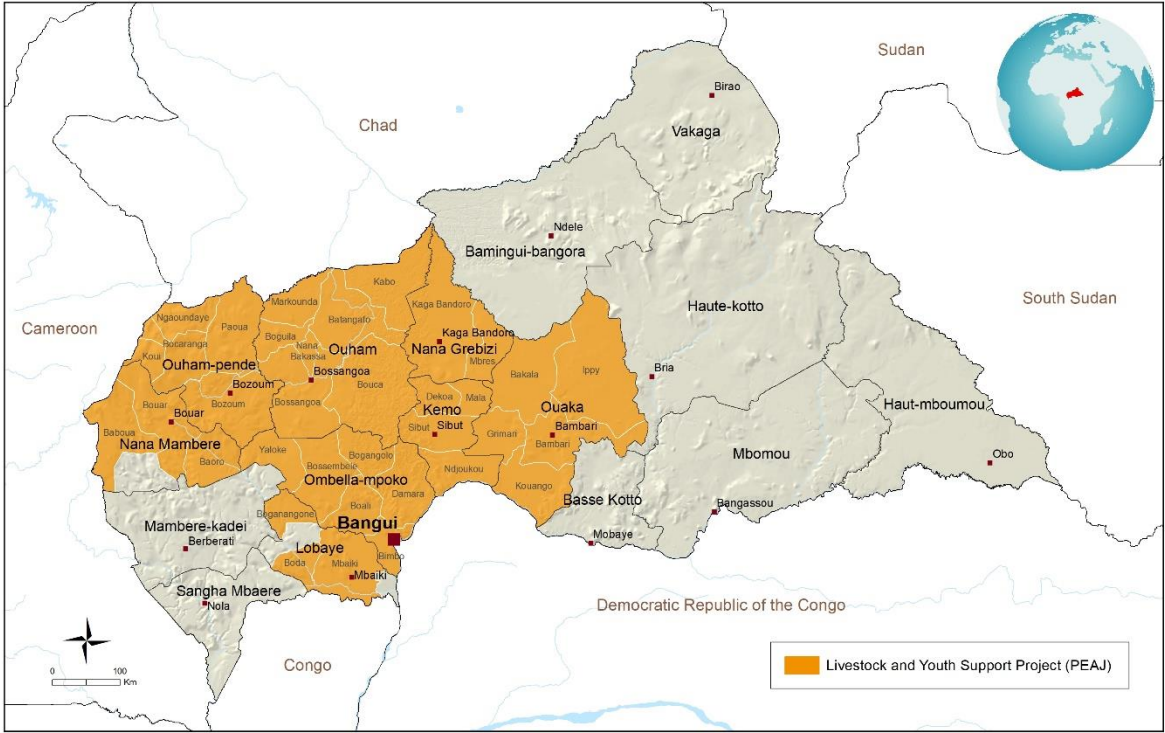
Map of the project area	ii
Financing summary	iii
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Project description	3
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	3
B. Components, outcomes and activities	4
C. Theory of change	5
D. Alignment, ownership and partnerships	5
E. Costs, benefits and financing	6
III. Risk management	9
A. Risks and mitigation measures	9
B. Environment and social category	10
C. Climate risk classification	10
D. Debt sustainability	10
IV. Implementation	11
A. Organizational framework	11
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	11
C. Implementation plans	12
V. Legal instruments and authority	12
VI. Recommendation	12


Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated project risk matrix

Project delivery team	
Regional Director:	Bernard Hien
Country Director:	Noël Koutéra Bataka
Technical Lead:	Jonathan Agwe
Finance Officer:	Neloum Koumtingue
Climate and Environment Specialist:	Maam Suwadu Sakho Jimbira
Legal Officer:	Adriana Lucia Jauregui Zabalaga

Map of the project area



 The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.
IFAD Map compiled by IFAD | 31-07-2023

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Government of the Central African Republic
Executing agency:	Ministry of Livestock and Animal Health
Total project cost:	US\$36.94 million
Amount of IFAD Debt Sustainability Framework grant:	US\$18.18 million
Cofinancier:	Global Environment Facility (GEF)
Amount of cofinancing:	US\$8.93 million
Terms of cofinancing:	Grant
Contribution of borrower/recipient:	US\$5.77 million
Contribution of beneficiaries:	US\$1.16 million
Contribution from local partner financing institutions:	US\$2.90 million
Amount of IFAD climate finance:	US\$6.40 million
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. The Central African Republic, with an area of 620,000 square kilometres, is covered by forests (14 per cent in 2018) and savannah. In 2021, the country's population numbered 6,091,097 people (fourth General Population and Housing Census of the Central African Republic), 57.10 per cent of whom lived in rural areas. According to the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), the economy of the Central African Republic is largely driven by the agricultural sector, which employs around 70 per cent of the country's working population and contributes 5 per cent of GDP.¹ Livestock farming accounts for 12.7 per cent of total GDP and 25.2 per cent of agricultural GDP. Agriculture is an essential socioeconomic sector for improving people's living conditions. In 2022, according to customs statistics, the country imported more than 50,832 tons of meat and fish products, at a cost of CFAF 12.5 billion, despite its livestock farming potential.
2. The Central African Republic has endured more than two decades of political and security turmoil, the consequences of which have been compounded by the impact of the COVID-19 pandemic and the war in Ukraine. It remains one of the most fragile countries in the world. In 2021, 75 of the population suffered from poverty and 45 per cent from food insecurity (Central African Republic Institute for Statistics and Economic and Social Studies, 2021). As at February 2023, there were 483,000 internally displaced persons (IDPs) in the Central African Republic, in addition to former IDP returnees.²
3. Rural populations, especially young people and women, are those most affected by unemployment. The youth unemployment rate is 62 per cent.³
4. In order to reduce socioeconomic inequalities, strengthen social cohesion and create a sustainable environment of peace and security, the Government of the Central African Republic has adopted a national strategic framework consisting of the following: (i) the National Recovery and Peacebuilding Plan (RCPCA) 2017–2023; (ii) the Roadmap for Livestock Farming (2017–2021); (iii) the National Programme for Agricultural Investment, Food Security and Nutrition (PNIASAN); (iv) the National Policy for Employment and Vocational Training (PNEFP); and (v) the National Strategy for the Socioeconomic Empowerment of Women and girls (SNASEFF).
5. Under the Livestock and Youth Support Project (LYSP), the Government, in partnership with IFAD, plans to make the livestock subsector an important lever for the implementation of its strategic framework.
6. At the institutional level, the Ministry of Livestock and Animal Health will oversee the project, in close collaboration with various other sectoral ministries. The National Federation of Livestock Farmers (FNEC), the National Association of Poultry Farmers' Groups (ANGAC) and the National Livestock Development Agency have been designated as the national implementing bodies.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

7. In line with IFAD's mainstreaming commitments, the project has been validated as:
 - Including climate finance;
 - Gender-transformational;
 - Nutrition-sensitive;

¹ See https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017_-_feuille_de_route_de_l_elevage_en_republique_centra.pdf.

² Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, *Bulletin sur les solutions durables* (2023).

³ United Nations, *Common Country Analysis, Central African Republic* (2022).

- ☒ Youth-sensitive; and
 - ☒ Including adaptive capacity.
8. **Transforming gender dynamics.** With a gender inequality index of 0.680, placing it 159th out of 162 countries, and a gender development index of 0.801, the Central African Republic ranks as one of the most gender-unequal countries in the world. The LYSP team will pay particular attention to women, who will make up at least 40 per cent of the beneficiaries.
 9. **Advancing youth.** In the Central African Republic, more than 75 per cent of the population is under 35.⁴ At the same time, the country is faced with an underqualified workforce, which is struggling to respond adequately to labour market needs. Young people will account for at least 40 per cent of the beneficiaries, and the project team will work to put them on a path to economic advancement. The capacities of the national institutions responsible for promoting youth employment will also be strengthened.
 10. **Addressing nutritional issues.** The Central African Republic has reached a critical threshold with regard to the nutritional situation of children under 5 years of age. In 2020, the chronic malnutrition rate was 40.1 per cent⁵ and the acute malnutrition rate was 5.8 per cent.⁶ The LYSP team will place particular emphasis on nutrition education for beneficiary households.
 11. **Addressing climate issues.** The Central African Republic is facing uncontrolled exploitation of its forest resources, significant loss of biodiversity and land degradation. The forest area shrank from 29 per cent in 2015 to 14 per cent in 2018.⁷ Statistics show an upward trend in temperatures from the early 1950s to 2020. The LYSP team will therefore promote beneficiaries' access to climate-compatible livestock-rearing practices, sustainable management of transhumance and solar-powered or low greenhouse gas emission equipment. It will also ensure compliance with current environmental and social protection regulations.

Rationale for IFAD's involvement

12. The IFAD project is justified, inter alia, by: (i) the need to restore the production capacities of people working in the livestock sector; (ii) the need to create employment and income opportunities for young people (women and men); (iii) the Government's commitment to support people who have suffered the negative impacts of the political and security crises and assist them in relaunching their economic activities; (iv) the Government's determination to make livestock farming a source of decent employment and income for young people and women; (v) the lack of institutions capable of providing financial services to those involved in the sector, particularly vulnerable people and first-time entrepreneurs; and (vi) the fact that IFAD is well placed to support the Government in achieving strategic objectives 1 and 2 of the country strategic opportunities programme (COSOP).⁸

B. Lessons learned

13. Lessons have been learned from field observations made during the formulation of LYSP, ongoing IFAD projects (the Project to Revitalize Crop and Livestock Production

⁴ United Nations, *Joint United Nations programme to strengthen the resilience of adolescents and young people in the Central African Republic*,

https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF_.pdf.

⁵ See https://globalnutritionreport.org/documents/851/2021_Global_Nutrition_Report_aUfTRv0.pdf.

⁶ Ministry of Health and Population, *National survey on the nutritional situation and mortality in the Central African Republic* (2018) (updated in 2021).

⁷ FAO, *State of the timber sector in Central African Republic* (2016) (2018).

⁸ Strategic objective 1: Increase agricultural production and productivity and build resilience among smallholder farmers.

Strategic objective 2: Sustainably increase producer incomes through adding of value addition to production and market access.

in the Savannah and the Project to Improve Productivity and Access to Markets for Agropastoral Products in the Savannah Zones) and projects funded by other donors.

14. Despite the difficult context, there have been remarkable efforts, driven by local stakeholders such as ANGAC and FNEC, to revive local supply chains, livestock farming and peaceful transhumance. Relying on these national organizations will ensure the continuity of interventions after the end of the project. In addition, local stakeholders are already using digital services to deal with the risks associated with insecurity.
15. In contexts of extreme fragility and in the absence of a graduation pathway⁹ or an economic advancement model, it is difficult for the most vulnerable people to overcome dependence.¹⁰ The economic advancement model for beneficiaries has produced encouraging results, according to an evaluation carried out by the World Bank's Consultative Group to Assist the Poor. Vulnerable people need to be supported so that they can not only improve their capacities and means of production but also gain sustainable access to markets for goods, services and products, and thus earn a decent income.
16. The COSOP midterm review showed, among other things, the need to connect vulnerable people to markets, promoting their inclusion in value chains; address the issue of project sustainability from the outset by empowering target groups and their local organizations; and invest in capacity-building for public bodies, farmers' organizations (FOs) and the private sector.

II. Project description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

17. The development objective of LYSP is to improve the livelihoods of the target groups, promote their economic and climatic resilience and improve their food and nutritional security.
18. The project is expected to produce the following impacts: (i) 80 per cent of supported households will report an increase in income; (ii) the nutritional status and climate resilience of supported households will have been improved; and (iii) 2,802 stable jobs will have been created, including 1,121 for young people.
19. **Project area.** The project will cover eight prefectures: Nana-Mambéré, Ombella Mpoko, Ouham-Pendé, Lobaye, Kémo, Ouham, Ouaka and Nana-Gribizi. The project area includes five of the country's seven main livestock-rearing communes, which are home to settled agropastoralists, nomadic herders (including the Peul Mbororo) and the Aka and Bayaka pygmy population (in Lobaye).
20. **Target group.** LYSP will benefit 30,000 households comprising 180,000 people. Young people and women will each account for 40 per cent of the direct beneficiaries, with households falling into three categories. Category C.1 will include around 28,820 vulnerable and very vulnerable households with few or no productive assets and a low level of education. This category is divided into two subcategories. Subcategory C.1.a includes around 22,820 vulnerable households that will benefit almost directly from a range of services offered by the project team in the areas where they live to meet their needs, including transhumance infrastructure, dialogue for peace, veterinary services, market infrastructure, etc. Subcategory C.1.b. comprises around 6,000 very vulnerable households with few or no productive assets that will benefit from the financial support mechanism to be

⁹ The term "graduation pathway" refers to planned interventions focusing on rebuilding productive capital, integrating people into organizations and connecting them to markets, among other measures to ensure the economic advancement of vulnerable persons.

¹⁰ Innovations for Poverty Action. Ultra-Poor Graduation Approach. <https://poverty-action.org/ultra-poor-graduation-approach>.

established under the project for the most vulnerable and from support for their economic advancement. The rebuilding of their productive capital and their inclusion in an economic growth trajectory will be accomplished through smart subsidies and other support provided under the project. Category C.2 comprises households that are poor but have some productive assets and, in some cases, some education. Category C.3 is made up of qualified local stakeholders and entrepreneurs, most of them in the informal sector. The participatory, inclusive, flexible and differentiated targeting strategy is described in detail in the project design report.

21. **Implementation principles.** The implementation of LYSP will be guided by the following principles: (i) strengthening of local economic recovery; (ii) inclusion of all beneficiaries in an economic growth trajectory; and (iii) provision of nutritional education support to all targeted households.

B. Components, outcomes and activities

22. Project implementation will focus on three components: (i) boosting production and productivity in the livestock and beekeeping sectors; (ii) promoting sustainable access to financial services and strengthening links to markets; and (iii) institutional strengthening, coordination and project management.

Component 1. Boosting production and productivity in the livestock and beekeeping sectors.

23. The expected direct impact is improvement of the production, productivity and resilience of local stakeholders in the livestock and beekeeping sectors.
24. Depending on their category, beneficiaries will be put on a path of economic growth enabling them to: (i) access financial services tailored to their needs; (ii) rebuild or strengthen their productive capital; (iii) access non-financial services; (iv) produce; and (v) access marketing services. For beneficiaries in category C.1.b (very vulnerable), the following sectors will be targeted: small-scale livestock farming; small-scale dairy production; artisanal cheese-making and beekeeping. For category C.2, the growth path will be linked to semi-modern poultry farming, veterinary care and training services, etc. For category C.3 (micro, small and medium-sized enterprises), the growth path will be linked to the production and supply of goods and services, such as day-old chicks, feed, processing (mini-slaughterhouses with cold rooms, modern dairy equipment, modern butchery equipment, etc.), aggregation (collection and marketing of products), the supply of specific goods, such as equipment and animal habitats, among others. For categories C.2 and C.3, a tripartite risk- and cost-sharing financing mechanism will be used. All beneficiaries will benefit from training (climate-friendly practices, financial education, business skills, project management, entrepreneurship) and follow-up or support to enable them to implement what they have learned. Support for responsible transhumance will involve, inter alia, awareness-raising initiatives, the marking-out of three major pastoral routes, the provision of infrastructure (water troughs for animals, rest areas for herders) and health services. These initiatives will be complemented by targeted support for nutrition education and the empowerment of women.

Component 2. Promoting sustainable access to financial services and strengthening links to markets

25. The expected direct impact is improved access to financial services, processing and enhancement of the value of livestock and beekeeping products and access to markets for target groups.
26. The project team will set up two financial mechanisms: (i) a fraud-proof voucher system (for the purchase of kits), coupled with cash transfers for the purchase of food for beneficiaries in category C.1.a; and (ii) a tripartite (sustainable) credit

mechanism with shared costs and risks (for beneficiaries in categories C.2 and C.3). Innovations in digital financial services, including e-money, will be strengthened. In addition, market infrastructure will be developed and equitable partnerships will be encouraged between small-scale producers and other stakeholders in local supply chains.

Component 3. Institutional strengthening, coordination and project management

27. The direct impact of component 3 will be improvement of the institutional capacities and regulatory framework of the livestock sector.
28. **Institutional strengthening.** The project will focus on improving the regulatory framework, policies and implementation plans and training of public administration personnel and on improving equipment for the Ministry of Livestock and Animal Health and other ministries, such as those responsible for nutrition, gender issues, digital technology, etc. Emphasis will be placed on strengthening the operational and intervention capacities of FOs.
29. LYSP will be managed by a small national coordination unit based in Bangui, with three field offices located in Bouar, Sibut and Bossangoa.

C. Theory of change

30. Although the country has enormous potential, years of political instability and conflict have led to a situation of fragility that has had a negative impact on the livestock sector, which continues to be hampered by limited access to technology, low productivity, disorganization of transhumance corridors, limited access to markets for goods and services and limited capacity of the public sector to provide required services.
31. To address these challenges (vulnerability, economic shocks, underemployment, migration and IDPs, malnutrition), LYSP will provide a three-pronged response: (i) improving productivity for resilient livestock value chains that include vulnerable people and are nutrition-sensitive; (ii) setting up financial mechanisms tailored to the different categories of beneficiaries, coupled with the promotion of market infrastructure and equitable partnerships between stakeholders in local supply chains; and (iii) strengthening the institutional capacities of government stakeholders and organizations of beneficiaries.

D. Alignment, ownership and partnerships

32. The project will contribute directly to Sustainable Development Goals 1 and 2. Given its focus on gender, nutrition, youth and climate, it will also contribute to Sustainable Development Goals 5, 8 and 13. In addition, implementation of the project will contribute to the achievement of national priorities such as those identified in RCPCA, PNIASAN, PNEFP and SNASEFF.
33. LYSP is aligned with the strategic objectives of the COSOP (2020–2024), the Inclusive Rural Finance Policy and IFAD's new private sector strategy. In line with the Fund's strategy on information and communications technologies for development, the project will also promote the use of digital solutions in the target sectors.
34. The implementation of LYSP will be based on dynamic partnerships with virtually all categories of actors: the public sector, FOs, the private sector and development partners (FAO, the World Food Programme, the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees, the United Nations Office for Project Services, etc.). These partnerships are one of the keys to the success and sustainability of the project.

E. Costs, benefits and financing

Project costs

35. The total cost of the project, which will be implemented over a period of seven years, is estimated at US\$36.94 million. The total amount allocated by IFAD for climate action financing, calculated according to the methods used by multilateral development banks to track financing for climate change adaptation and mitigation, is estimated at US\$6.40 million. The base cost is US\$32.74 million, or 88.61 per cent of the total cost. The allowance for physical and financial contingencies is US\$4.20 million, or 11.38 per cent of the total cost. Capital expenditure represents 88 per cent (US\$28.74 million) of the project's basic cost, while operating costs represent 12 per cent (US\$3.9 million).
36. The breakdown of project costs by component, summarized in table 1 below, is as follows: (i) component 1: US\$19.79 million (53.56 per cent of the total cost); (ii) component 2: US\$6.01 million (16.23 per cent); and (iii) component 3: US\$11.13 million (30.14 per cent).

Table 1
Project costs by component and financier
 (Thousands of United States dollars)

<i>Component</i>	<i>IFAD DSF grant</i>		<i>GEF</i>		<i>Government</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Local partner financing institutions</i>		<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
1. Boosting production and productivity in the livestock and beekeeping sectors	8 238.8	41.6	5 156.5	26.1	2 332.1	11.8	1 161.4	5.9	2 902.3	14.7	19 791.1	53.6
2. Promoting sustainable access to financial services and strengthening links to markets	3 083.4	51.2	1 929.5	32.1	1 005.2	16.7	-	-	-	-	6 018.1	16.3
3. Institutional strengthening, coordination and project management	6 857.8	61.6	1 846.0	16.6	2 434.1	21.9	-	-	-	-	11 137.9	30.1
Total	18 180.0	49.2	8 932.0	24.2	5 771.4	15.6	1 161.4	3.1	2 902.3	7.9	36 947.1	100.0

Table 2
Project costs by expenditure category and financier
 (Thousands of United States dollars)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD DSF grant</i>		<i>GEF</i>		<i>Government</i>		<i>Beneficiaries</i>		<i>Local partner financing institutions</i>		<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
I. Capital expenditure												
A. Works	2 599.9	50.8	1 618.8	31.6	900.3	17.6	-	-	-	-	5 118.9	13.9
B. Equipment and materials, goods, services, inputs and investment capital	6 048.9	39.4	3 203.5	20.9	2 212.0	14.4	1 142.7	7.4	2 734.7	17.8	15 341.9	41.5
C. Consultant services	3 308.8	59.7	1 346.1	24.3	890.1	16.1	-	-	-	-	5 545.0	15.0
D. Training, workshops and seminars	3 595.1	56.5	2 298.8	36.1	279.9	4.4	18.6	0.3	167.6	2.6	6 360.0	17.2
Total capital expenditure	15 552.7	48.1	8 467.2	26.2	4 282.2	13.2	1 161.4	3.6	2 902.3	9.0	32 365.8	87.6
II. Current expenditure												
A. Operating costs	2 627.3	57.3	464.8	10.1	1 489.1	32.5	-	-	-	-	4 581.3	12.4
Total current expenditure	2 627.3	57.3	464.8	10.1	1 489.1	32.5	-	-	-	-	4 581.3	12.4
Total	18 180.0	49.2	8 932.0	24.2	5 771.4	15.6	1 161.4	3.1	2 902.3	7.9	36 947.1	100.0

Table 3
Project cost by component and project year (PY)
 (Thousands of United States dollars)

<i>Component</i>	<i>PY1</i>	<i>PY2</i>	<i>PY3</i>	<i>PY4</i>	<i>PY5</i>	<i>PY6</i>	<i>PY7</i>	<i>Total</i>
1. Boosting production and productivity in the livestock and beekeeping sectors	1 361.1	2 986.8	4 718.0	5 876.1	3 507.6	1 007.4	334.0	19 791.1
2. Promoting sustainable access to financial services and strengthening links to markets	150.1	1 743.0	1 951.2	1 777.2	396.6	-	-	6 018.1
3. Institutional strengthening, coordination and project management	3 061.6	1 668.4	1 689.1	1 317.1	1 153.3	1 184.2	1 064.2	11 137.9
Total	4 572.8	6 398.2	8 358.4	8 970.4	5 057.4	2 191.6	1 398.2	36 947.1

Financing and cofinancing strategy and plan

37. The financing plan includes an IFAD grant of US\$18.18 million; a GEF¹¹ grant of US\$8.93 million; a contribution from the beneficiaries of approximately US\$1.16 million; government funding of US\$5.77 million, as contributions in the form of tax exemptions on the goods and services that the project will finance and various in-kind contributions; and a contribution from local partner financing institutions of US\$2.9 million.
38. A start-up advance of US\$0.50 million will be provided to enable the project team to launch the initial activities.

Disbursement

39. IFAD funds will be disbursed on the basis of duly certified withdrawal requests submitted via the IFAD Client Portal, in accordance with the Fund's disbursement procedures, the conditions of which will be set out in detail in the letter describing the project's financial management and control methods.

Summary of benefits and economic analysis

40. The economic internal rate of return (EIRR) for the financial models selected is at least 30 per cent and is therefore higher than the long-term capital interest rate (8 per cent) and the interest rate applied in decentralized financial systems (18 per cent per year). The net present value (NPV) is positive for all the financial models analysed, and the benefit-cost ratios are greater than one.
41. LYSP is economically viable. In the base scenario, where the discount rate is 8 per cent, the EIRR is 13.1 per cent and the NPV is equivalent to US\$16.6 million (CFAF 9.9 billion).
42. The sensitivity analysis confirms that the EIRR and NPV estimates are robust. If capital expenditure increases by 10 per cent, 20 per cent or 30 per cent, the EIRR will be 12.4 per cent, 11.8 per cent and 11.2 per cent, respectively, and the NPV will remain positive at US\$15.0 million, US\$13.3 million and US\$11.7 million, respectively. If the benefits are reduced by 10 per cent, 20 per cent or 30 per cent, the EIRR will be 12.4 per cent, 11.5 per cent and 10.5 per cent, respectively, and the NPV will be US\$13.3 million, US\$10.0 million and US\$6.8 million, respectively. If the benefits are delayed by one or two years, the EIRR will be 9.0 per cent and 5.5 per cent, respectively, and the NPV will be US\$2.4 million and -US\$4.4 million, respectively. If the adoption rate of project mechanisms is 60 per cent, the EIRR will be 10.5 per cent.

Exit strategy and sustainability

43. The project's exit and sustainability strategy includes the following elements: (i) strengthening the institutional management capacities and autonomy of public institutions, FOs and civil society organizations of beneficiaries; (ii) promoting beneficiary ownership of the mechanisms established and the support provided for economic advancement under the project; and (iii) tailoring proposed innovations to the needs and management capacities of the beneficiaries who implement them.
44. The sustainability and scaling up of the achievements of LYSP are based on the same elements. Moreover, institutionalizing the financial mechanism and building the capacity of the stakeholders involved will lay the foundation for the interventions to continue beyond the end of the project.

III. Risk management

A. Risks and mitigation measures

45. There could be delays in the budgeting process. To address this risk, the annual workplan and budget will be subject to receipt of a no-objection opinion by 31 December at the latest. The Inspectorate-General of Finance of the Central

¹¹ Once the availability of GEF resources is confirmed, the financing agreement will be amended accordingly.

African Republic will be entrusted with the internal audit function. An overall audit of the project, in accordance with international standards, will be carried out each year by a firm selected on the basis of an international call for tenders. As the Central African Republic ranks 152nd out of 180 countries on the Corruption Perceptions Index, the secure management systems tested under current IFAD-financed projects will be strengthened under LYSP. Procurement under the project will be carried out in compliance with the Revised IFAD Policy on Preventing Fraud and Corruption in its Activities and Operations and the IFAD Policy on Preventing and Responding to Sexual Harassment, Sexual Exploitation and Abuse. Risks related to price instability and price increases will be mitigated, as project interventions will target areas where security is guaranteed.

Table 4

Overall risk summary

<i>Risk areas</i>	<i>Inherent risk rating</i>	<i>Residual risk rating</i>
Country context	High	Substantial
Sector strategies and policies	Medium	Medium
Environment and climate context	Substantial	Medium
Project scope	Medium	Medium
Institutional capacity for implementation and sustainability	Medium	Low
Financial management	Substantial	Medium
Project procurement	Substantial	Substantial
Environmental, social and climate impact	Medium	Low
Stakeholders	Medium	Low
Overall	Medium	Medium

B. Environment and social category

46. LYSP's environmental and social risks are considered to be substantial, while the majority of other risks are deemed moderate. Mitigation measures have been identified, and studies have been conducted and appended to the Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP) review note, which also includes the Environmental, Social and Climate Management Framework, the Environmental, Social and Climate Management Plan and a free, prior and informed consent form. Using a participatory and inclusive approach and taking into account the internal social dynamics in livestock areas, the project team will foster the development of a livestock sector that is inclusive, sustainable and responsible.

C. Climate risk classification

47. The project's climate risk is rated as high. However, the planned interventions will improve beneficiaries' resilience to climate change. The project team will promote animal waste management techniques and help to build the capacity of beneficiaries to deal with climate change issues. Responsible transhumance will be promoted by improving the early warning system and the fight against animal plagues and diseases. These measures are consistent with those proposed in the country's revised nationally determined contribution with regard to adaptation objectives.
48. It is important to note that 35.2 per cent of the IFAD financing will be composed of climate finance, estimated using the multilateral development banks' joint methodology for tracking climate adaptation and mitigation finance.

D. Debt sustainability

49. External debt has remained relatively stable at 35 per cent of GDP. The Central African Republic is continuing its efforts to improve public debt management. It has also benefited from several rounds of debt relief.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

50. The project, under the supervision of the Ministry of Livestock and Animal Health, will be managed by a national coordination unit and three field offices. An inclusive steering committee, chaired by the Ministry of Livestock and Animal Health, will be set up for stakeholders from the public sector, FOs, civil society organizations and the private sector. Management rules will be set out in various manuals.

Financial management, procurement and governance

51. **Financial management.** The project coordination unit will be autonomous in terms of administrative and financial management. The financial management risk has been assessed and found to be substantial. The project team will have a procedures manual detailing the budgeting process and internal control systems to keep the risk at an acceptable level for IFAD. Accounting and financial management software will be implemented at the start of the project.
52. **Flow of funds and disbursement arrangements.** The Government will open a designated account for LYSP in a reputable bank in Bangui and in each of the three field offices. The management arrangements will be described in the letter setting out the project's financial management and control arrangements.
53. **Procurement.** Procurement of goods, works and services will be carried out in accordance with the borrower/beneficiary's procurement regulations, provided that they are consistent with IFAD's Project Procurement Guidelines. Procurement under the project will be carried out in compliance with the Revised IFAD Policy on Preventing Fraud and Corruption in its Activities and Operations, the IFAD Policy on Preventing and Responding to Sexual Harassment, Sexual Exploitation and Abuse, and SECAP. Any non-compliance in these areas must be reported immediately to the relevant IFAD office (<https://www.ifad.org/en/anti-corruption>). All staff and other stakeholders will be trained in IFAD's procurement guidelines and standard procurement documents.

Target group engagement and feedback and grievance redress

54. The approach adopted is based on the following elements: (i) a wide-ranging campaign to ensure that everyone has access to information on the benefits of the project and how it will be implemented; (ii) the involvement of local leaders in the selection of beneficiaries and sites for livestock infrastructure; and (iii) the empowerment of beneficiaries' associations for infrastructure management. Consultation forums will be set up at community level and consolidated through awareness-raising and capacity-building activities in the areas of social inclusion, facilitation and technical support.

Grievance redress

55. The LYSP team will set up a platform for the submission of comments, complaints and claims from beneficiaries. Complaints management committees will also be set up.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

56. For the implementation of LYSP, the project team will put in place monitoring and evaluation tools and procedures, in accordance with IFAD requirements, which will be detailed in the project manual. A digital monitoring system will make it possible to obtain information on LYSP's contribution to the COSOP. Periodic progress reports will be prepared and made available to the Ministry of Livestock and Animal Health and IFAD. Independent monitoring will also be carried out by civil society organizations through citizen monitoring of public actions.

57. A knowledge management and communications manual will be drawn up at project start-up. Exchange and learning visits and mini knowledge fairs will be organized. In terms of communication, various communication media (newsletters, blogs, articles, brochures) will be developed to provide all stakeholders and other actors with regular information on the project's activities.

Innovation and scaling up

58. The implementation of the innovations foreseen in LYSP design will promote the scaling up of activities. Firstly, all beneficiaries will be put on a path of economic growth. Arrangements will be made to aggregate their production and connect them sustainably to markets for goods and services. Secondly, these measures will be based in particular on entrusting beneficiaries' federative organizations (FNEC and ANGAC) with responsibility for social engineering and technical support. Thirdly, financial mechanisms will be designed to support the economic advancement of beneficiaries and help them to establish lasting relationships with financing institutions. The combination of cash transfers for the purchase of food and production kits is a key element in the economic advancement of vulnerable persons. Fourthly, the tripartite cost- and risk-sharing financing mechanism will remain available beyond the end of the project.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

59. Preparatory activities for rapid start-up have been identified with a view to ensuring that the project gets off to a good start. An advance of up to US\$0.50 million will be provided for start-up.

Supervision, midterm review and completion plans

60. Each year, one or two supervision missions will be co-organized by IFAD and the Government. At midterm, outcome surveys and thematic studies will be conducted to collect information on the project's progress. The midterm review mission in the fourth year will provide an opportunity to make the necessary adjustments to all aspects of the project and to consolidate the initial lessons learned from its implementation. At the end of the project, completion studies and an impact assessment will be carried out.

V. Legal instruments and authority

61. A financing agreement between the Central African Republic and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
62. The Central African Republic is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
63. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

64. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a grant under the Debt Sustainability Framework to the Central African Republic in an amount of eighteen million one hundred and eighty thousand United States dollars (US\$18,180,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein

Alvaro Lario
President

Accord de financement négocié

Projet élevage et appui aux jeunes (PEAJ)

(Négociations conclues le 9 novembre 2023)

Don No :

Nom du Projet : Projet élevage et appui aux jeunes ("PEAJ") (le "Projet")

République Centrafricaine ("Le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA") (désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord ;

ATTENDU QUE le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants : le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt et qui ne s'appliquent pas au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don (le "Financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du Don est de dix-huit millions cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 18,180,000).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
3. Un compte désigné en Francs CFA, pour l'utilisation exclusive du Projet, sera ouvert dans les livres d'une banque commerciale établie à Bangui et jouissant d'une bonne réputation, destiné à recevoir les ressources exclusives du Don accordé au titre du présent accord. Le Bénéficiaire doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné. Il y aura un compte d'opérations libellé en Franc CFA au profit du projet PEAJ ouverte dans une banque commerciale, de bonne réputation dont les détails de gestion seront décrits dans le FMFCL. Le compte d'opérations aura un sous-compte opérationnel ouvert pour

chaque antenne du Projet.

4. Le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de cinq millions sept cent soixante-dix mille dollars américains (USD 5,770,000) sous forme de contributions au titre d'exonération des taxes appliquées sur les biens et les services que le Projet acquerra et aux diverses contributions en nature.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA).
2. Les entités suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet : la Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique (FNEC), l'Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) et l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE).
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième (7ème) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du Financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord :
 - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
 - b) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs, sans justification valable.
 - c) La non- soumission du rapport d'audit annuel dans le suivant délai : au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.
 - d) Les parties supplémentaires au Projet, telles que définies à la Section C paragraphe 2 de cet accord, devront soumettre au Projet un rapport d'audit sur l'utilisation des fonds accordés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :
 - a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.

- b) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément à la section 10 Annexe 3 du présent Accord.
 - c) La préparation par l'équipe Projet du premier PTBA et l'obtention du non- objection par le FIDA.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour le Bénéficiaire Félix Moloua

Ministre d'Etat, Ministre chargé de
l'Economie, du Plan et de la Coopération
Internationale

Ministere d'Etat charge de l'Economie,
du plan et de la coopération
Internationale

RUE MARTIN LUTHER KING
B.P. 696 BANGUI
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Pour le Fonds

Le Président
Alvario Lario
Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à : []

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

[Nom du Représentant autorisé]

[Titre du Représentant autorisé]

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

[Nom du Représentant autorisé]

[Titre du Représentant autorisé]

Date : _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 bénéficiaires. Les jeunes et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs. Les bénéficiaires seront organisés en trois catégories C.1, C.2 et C.3 : la C.1, qui regroupera approximativement 28.820 ménages vulnérables et très vulnérables, avec un peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'éducation. La catégorie C.2 représente des ménages pauvres mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'éducation. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 8 préfectures : Nana-Mambéré; Ombella Mpoko; Ouham-Pendé; Lobaye; Kemo; Ouham; Ouaka; et Nana-Gribizi. Cette zone d'intervention couvre cinq des sept principales communes d'élevage du pays et comprend à la fois les agro-éleveurs sédentaires et les éleveurs transhumants (dont les Peul Mbororo), ainsi que la population pygmée Aka/Bayaka (dans la Lobaye).
3. *Finalité.* La finalité du Projet est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés.
4. *Objectif.* L'objectif du Projet est d'améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après :
 - 5.1. *Composante 1 : Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture.* Dans cette composante, le PEAJ a pour but d'assurer que la production, la productivité et la résilience des acteurs locaux des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées. Les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance leur permettant de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer ou renforcer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de mise en marché.
 - 5.2. *Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché.* La composante 2 cherche à améliorer l'accès aux services financiers, la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés, pour les groupes ciblés. Le projet mettra en place deux mécanismes financiers : (1) le système de coupons (pour l'acquisition de kits) sécurisé contre tout abus, couplé à des transferts monétaires alimentaires pour les C.1.a ; (2) le mécanisme de crédit tripartite (durable) à coûts et risques partagés (bénéficiaires des catégories C.2 et C3).
 - 5.3. *Composante 3 : Renforcement institutionnel, coordination et gestion du Projet.* La composante 3 cherche à améliorer les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage. Il portera sur l'amélioration du cadre réglementaire, des politiques et plans de mise en œuvre, la formation des staffs, le renforcement des équipements pour le MESA et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, du numérique, etc.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA).
7. *Pilotage et gestion du Projet.* Un comité de pilotage (Copil) placé sous la tutelle du ministre de l'élevage sera mis en place par arrêté ministériel. Il assurera la concertation au niveau national, la supervision opérationnelle du Projet et examinera à ce titre les PTBA, les rapports annuels, les rapports de conception finale, d'exécution et s'assurera de la cohérence des interventions avec les politiques. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur national du PEAJ. Dans un souci de mutualisation des ressources humaines, de complémentarité intersectorielle et d'appropriation collective des acquis, le Copil regroupera les mêmes représentants que les comités de pilotage du PREPAS et du PRAPAM plus les représentants des ministères chargés de la promotion de la femme et de l'économie numérique. Des comités locaux seront mis en place pour participer à la sélection des bénéficiaires et assurer le suivi de la mise en œuvre du projet au niveau décentralisé.
8. *Unité de gestion du Projet.* Le PEAJ sera géré par une unité nationale de coordination (UNC), basée à Bangui et 3 antennes, basées à Bouar, Sibut et Bossangoa. L'UNC et ses antennes assureront le suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces procédures.
9. *Partenaires stratégiques.* Les entités suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet : la Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique (FNEC), l'Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) et l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE).
10. *Suivi et évaluation.* Pour la mise en œuvre, le Projet mettra en place les outils et procédures de suivi-évaluation (S&E) selon les exigences du FIDA qui seront détaillés dans le manuel du projet. Le dispositif de suivi, digitalisé, renseignera sur la contribution du PEAJ au COSOP.
11. *Gestion des connaissances.* Un manuel de communication et de gestion des savoirs, sera élaboré au démarrage. Des visites d'échanges et d'apprentissage ainsi que de mini-foires aux savoirs seront organisées. Sur le volet de la communication, il sera élaboré des produits de communication (bulletins d'information, blogs, articles, brochures) pour informer régulièrement toutes les parties prenantes, et au-delà, sur les activités du projet.
12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Le manuel d'implémentation consacrera les procédures pour la sélection des bénéficiaires et leur accès aux biens et services délivrés par le PEAJ, lesquelles sont conçues pour prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Total	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	2 34 000	100%HT
II. Equipements, Biens et Services	5 44 000	100%HT et hors contributions de bénéficiaires
III. Consultations	2 98 000	100% HT
IV. Formation, Atelier et Séminaire	3 24 000	100% HT et hors contributions de bénéficiaires
V. Fonctionnement	2 36 000	100% HT
Non alloué	1 82 000	100% HT
TOTAL	18 18 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Equipements, biens et services comprennent également les dépenses liées aux acquisitions de matériels, des intrants et au capital d'investissement.

2. Modalités de décaissement

a) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories II (Equipements, biens et services), III (Consultations), IV (Formation, Atelier et Séminaire) et V (Fonctionnement) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de cinq cent mille dollars (USD 500 000). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

b) Sous réserve d'approbation préalable du Fonds, un auditeur externe indépendant réputé et qualifié venant du secteur privé sera recruté par le Projet pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UCN et selon les normes admises par le FIDA.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Financement du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les parties supplémentaires au Projet, telles que définies à la Section C paragraphe 2, qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
4. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les engagements pris en faveur du genre dans le document de projet soient mis en œuvre.
5. *Peuples autochtones.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que :
 - (a) le Projet est exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable ;
 - (b) les peuples autochtones sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet ;
 - (c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés ;
 - (d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale ;
 - (e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par le Bénéficiaire à ce sujet sont respectés ;
 - (f) le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.
6. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière

de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel*. Exploitation sexuelle et abus. Le Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP)*. Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.
10. *Le personnel clé du Projet est* : le coordonnateur national ; le responsable administratif et financier ; le spécialiste en passation des marchés ; le spécialiste en ingénierie sociale, genre et nutrition ; le spécialiste en filières animales et de l'entrepreneuriat jeunes ; le spécialiste environnement et climat ; le responsable suivi- évaluation, digitalisation et gestion des savoirs ; les chefs d'antenne. L'équipe sera assistée par un chef comptable, un assistant comptable, les assistants aux chefs d'antenne et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens). Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité nationale de coordination, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du projet sera détaché auprès de l'Unité nationale de coordination s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le Personnel Clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les Projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les [évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite] (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de Financement et/ou dans le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant.

2. Le Bénéficiaire doit faire en sorte que l'Agent principal du projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR/version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.
3. Le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).
4. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.
5. Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.
6. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :
 - a. a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
 - b. a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
 - c. donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;

- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de le Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à le Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

7. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent Principal du projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.
8. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, bénéficiaire doit fournir au Fonds :
 - Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
 - Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
 - Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans SECAP Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

9. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée PEAJ	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	Semestrielle	UGP (RSE) et FIDA	Situation sécuritaire et situation macroéconomique améliorées et stabilisées ; Leadership du MESA assuré
	Hommes - Hommes	0	10800	18000				
	Femmes - Femmes	0	7200	12000				
	Jeunes - Jeunes	0	7200	12000				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	18000	30000				
	Persons with disabilities - Nombre		900	1500				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages Membres des ménages - Nombre de personnes	0	108000	180000				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés Ménages - Ménages		18000	30000				
Nombre de déplacés internes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet Populations déplacées internes - Nombre		900	1500					
Objectif du projet Améliorer les moyens de subsistance des groupes cibles afin de stimuler la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique et économique	Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus				Enquêtes IBRE-FIDA, Scorecards Résilience, Stat. Nat.	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA RSE, Coordo	<ul style="list-style-type: none"> Capacité élevée du Gouvernement et des partenaires de mise en œuvre opérationnelle Cadre national politique, stratégique et institutionnel favorable
	Ménages - Pourcentage (%)	0	60	80				
	IE 2.1 Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation							
	Hommes - Hommes	0	2238	3731				
	Femmes - Femmes	0	1492	2487				
	Jeunes - Jeunes	0	1492	2487				
	Persons with disabilities - Nombre	0	187	311				
	Populations déplacées internes présentant une amélioration de l'autonomisation							
Populations déplacées internes - Nombre	0	187	311					
Objectif de développement Améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordo	<ul style="list-style-type: none"> Le gouvernement maintient des politiques favorables à la stabilité et à la paix Des conflits prolongés n'affectent pas négativement la croissance des affaires et de l'économie. Gestion de projet efficace et efficiente Pas de hausse brusque de l'inflation
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	92358	123144				
	Ménages - Ménages	0	15393	20524				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi							
	Hommes - Hommes	0	1009	1681				
	Femmes - Femmes	0	672	1121				
	Jeunes - Jeunes	0	672	1121				
	Persons with disabilities - Nombre	0	84	140				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordo	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquête IBRE, SSE			
Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses				
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité					
Effet direct Effet 1. : La production, la productivité et la résilience des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000	Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> Bonne capacité de mise en oeuvre de toutes les parties prenantes 				
	Populations déplacées internes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emplois - Nombre	0	84	140								
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés											
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	60033	130841	Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA					
	Ménages - Ménages	0	10005	21807								
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)											
	Femmes (nombre) - Femmes	0	2307	4641	Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA					
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641								
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846								
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au CC				Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA					
Membres des ménages - Nombre de personnes												
Ménages - Ménages		3665	6108									
1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)				Enquêtes COI-FIDA	UGP (RSE) et FIDA							
Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641									
Membres de ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846									
Produit Produit 1.1 : Les capacités de production au sein des chaînes de valeur ciblées sont développées et consolidées	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/P restataires de services	<ul style="list-style-type: none"> Qualité adéquate de la délivrance des appuis Disponibilité des fournisseurs (locaux, nationaux, internationaux) des intrants 				
	Hommes - Hommes	0	2180	3633								
	Femmes - Femmes	0	1453	2422								
	Jeunes - Jeunes	0	1453	2422								
	Producteurs ruraux - Nombre de personnes		3633	6055								
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303								
	Producteurs ruraux déplacés internes ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques - y compris femmes des groupements de fromagerie				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/P restataires de services	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté 				
	Producteurs ruraux déplacés internes - Nombre											
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production											
	Nombre total de personnes formées par le projet - Nombre de personnes											
	Hommes formés à la production animale - Hommes	0	9236	15393								
	Femmes formées à la production animale - Femmes	0	6157	10262								
	Jeunes formés à la production animale - Jeunes	0	6157	10262								
	Personnes formées à la production animale - Nombre de personnes	0	15392	25655								
	Persons with disabilities trained in livestock - Nombre	0	770	1283								
	Personnes déplacées internes formées aux pratiques ou aux technologies de production											
	Personnes déplacées internes - Nombre	0	770	1283								
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition								SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers/U	<ul style="list-style-type: none"> Qualité adéquate de la délivrance des appuis
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	3549	5460								
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	21294	32760								
Jeunes - Jeunes	0	1420	2184									
Number of persons with disabilities - Nombre	0	177	273									

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Populations déplacées internes - Nombre	0	177	273			nitité de Coordination	<ul style="list-style-type: none"> Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté Qualité adéquate de la délivrance des appuis Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés Facilitation par l'utilisation adéquate du digital Risque de perte non présence de certains bénéficiaires (les éleveurs transhumants essentiellement) lors des évaluations
	3.1.2 Personnes ayant reçu des services d'information climatique				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE / Partenaires des services financiers	
	Hommes - Hommes	0	6480	10800				
	Femmes - Femmes	0	4320	7200				
	Jeunes - Jeunes	0	4320	7200				
	Personnes bénéficiant de services d'information climatique - Nombre de personnes	0	10800	18000				
	Persons with disabilities - Nombre	0	540	900				
	Personnes bénéficiant de services d'information sur le climat							
	Populations déplacées internes - Nombre	0	540	900				
	Produit Produit 1.2 : Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées dans un climat apaisé	Infrastructures d'élevage et de transhumance construites, réhabilitées ou modernisées				SSE, rapports d'activités	Annuelle	
Points d'eau (forage+réservoir+énergie solaire+abreuvoirs) - Nombre		0	1	3				
Aires de repos - Nombre		0	1	3				
Parcs de vaccination - Nombre		0	1	3				
Abris pour bergers - Nombre		0	10	30				
Postes vétérinaire réhabilités ou construits - Nombre		10	10	20				
Couloirs de transhumance délimités et balisés (80Km linéaire/couloir) - Nombre		0	1	3				
Mécanismes de dialogue (cadre de concertation et de dialogue social, groupes d'intérêts agropastoraux, gestion commune de pâturage) renforcés et consolidés				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordo nateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées		
Mécanismes de dialogue - Nombre		8	15				20	
Systèmes d'alerte précoce, de riposte aux pestes et maladies animales et d'information des marchés fonctionnels				SSE, rapports d'activités	Annuelle			
Systèmes d'alerte précoce - Nombre	0	2	2					
Effet direct Effet 2 : La valorisation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès au marché et aux produits financiers	2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordo nateur	<ul style="list-style-type: none"> Bon niveau d'adhésion et de participation des institutions financières Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre Implication des acteurs locaux au processus de choix des
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	35046	58410				
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	13314	22194				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Ménages	0	5841	9735				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Ménages	0	2219	3699				
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes IBRE, SSE		RSE/Coordo nateur	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	21697	36162				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
adéquats sont améliorés	Ménages - Ménages	0	3616	6027		Démarrage, mi-parcours et achèvement		sites d'implantation des infrastructures
	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
	Nombre d'entreprises - Entreprises		340	454				
	Pourcentage d'entreprises - Pourcentage (%)		80	80				
Produit 2.1. Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> Bonne implication et bonne collaboration des institutions financières Bonne démarche pédagogique et bonne sensibilisation des différents acteurs des chaînes de valeur Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre Qualité du suivi des interventions Mobilisation effective des communautés locales
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne	0	4095	5460				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	425	567				
	Personnes déplacées internes vivant dans des zones rurales ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, etc.)				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Populations déplacées internes (Épargne) - Nombre de personnes	0	205	273				
	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales							
	Hommes - Hommes	0	2181	3634	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Femmes - Femmes	0	1454	2423				
	Jeunes - Jeunes	0	1454	2423				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales - Nombre de personnes	0	3634	6057	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303				
	Populations déplacées internes en milieu rural ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières ou à l'utilisation de produits et services financiers							
	Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	182	303	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises							
	Hommes - Hommes	0	2199	3665				
	Femmes - Femmes	0	1466	2443	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Jeunes - Jeunes	0	1466	2443				
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	3665	6108				
	Persons with disabilities - Nombre	0	183	305	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Personnes déplacées internes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise							
Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	183	305					
Produit 2.2. L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes est accrue	2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement commercial (Miellerie 10, laiterie 4, abattage volaille 4)				SSE, rapports d'activités	Annuelle, dès an 2	RSE	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité et volonté des entreprises à se faire accompagner Retards pour les infrastructures Implication des organisations de producteurs et des bénéficiaires dans
	2.1.6 Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état					Annuelle	RSE/Coordinateur/Organisations de producteurs	
	Marchés à bétail réhabilités ou construits - Nombre	0	4	4	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordinateur/Organisations de producteurs	
	Aires d'abattage réhabilitées - Nombre	0	10	10				
	Construction de mini abattoirs - Nombre	0	2	2				
	Chambres froides (40 U) - Nombre	0	10	15				
	Boucherie moderne alimentée au solaire - Nombre	0	10	15				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Fromagerie artisanale construite ou réhabilitée - Nombre	0	4	4			RSE, Coordo	l'identification finale et le suivi des travaux • Bonne capacité de délivrance des prestataires de services
	Nombre de producteurs ayant noué des partenariats productifs avec des opérateurs privés de collecte, de transformation ou de distribution							
	Producteurs - Nombre		2906	4844				
Effet 3 : Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	• Forte implication des organisations de producteurs • Leadership du MESA • Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus
	Nombre - Nombre	2	3	6				
	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	10800	18000					
Produit 3.1 : les capacités des services publics en charge de l'élevage et des organisations de producteurs sont renforcées	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs/ ANDE/MESA / Institutions juridiques nationales	• Forte implication des organisations de producteurs • Leadership du MESA • Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation	0	10800	18000				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
	Acteurs du service public capacités Nombre - Nombre de personnes	0	208	208				
	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés	0	3	6				

Matrice intégrée des risques du projet

Sommaire général

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inhérent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Substantiel
<i>Engagement politique</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des CC</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
Portée du projet	Moyen	Moyen
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Processus budgétaire</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes</i>	<i>Elevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Comptabilité et rapports financiers</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Substantiel
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inhérent	Risque résiduel
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
Parties prenantes	Moyen	Faible
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Risque global	Moyen	Moyen

Contexte national	Élevé	Substantiel
Engagement politique	Élevé	Substantiel
Risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certains acteurs politiques se sont opposés au dernier référendum qui a abouti à une nouvelle constitution. En vertu de cette nouvelle constitution, le président en exercice pourrait solliciter un troisième mandat. Tout ceci pourrait constituer une source d'aggravation des tensions politiques et sécuritaires, lesquelles peuvent affecter la capacité du Gouvernement à améliorer les politiques et à tenir ses engagements politiques. 	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dès son démarrage, le PEAJ engagera les actions prévues en matière d'accompagnement du cadre politique, afin de bénéficier du contexte actuel relativement favorable pour ces actions de réforme. ○ Il est aussi à espérer que les actions du PEAJ pour le développement économique (notamment la promotion des emplois jeunes, la graduation de vulnérables et la pacification des relations entre éleveurs et agriculteur), contribueront à réduire la gravité d'une nouvelle potentielle crise. En effet, les populations bénéficiaires seront moins enclines à supporter une situation conflictuelle. ○ 		
Gouvernance	Élevé	Moyen
Risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pratique de favoritisme dans la sélection des bénéficiaires de l'accès aux mécanismes financiers pour la recapitalisation et l'insertion des jeunes, des femmes et autres vulnérables dans les chaînes de valeur <input type="checkbox"/> Défaillance au niveau de l'administration des ressources et tendance à l'utilisation des méthodes non conformes telles que la corruption, la fraude, etc. <input type="checkbox"/> Défaillance des mécanismes de redevabilité qui pourraient empêcher les activités du projet d'atteindre bénéficiaires finaux du projet 	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ La démarche pour le ciblage des bénéficiaires responsabilise les communautés (autorités coutumières, chefs de village, organisations fédératives des bénéficiaires - FNEC et ANGAC) ○ Le manuel d'implémentation consacrera les procédures pour la sélection des bénéficiaires et leur accès aux biens et services délivrés par le PEAJ, lesquelles sont conçues pour prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières. 		

<ul style="list-style-type: none"> ○ L'UGP et ses antennes assureront le suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces procédures ○ Par ailleurs, un code de conduite, de déontologie et une charte d'audit, seront intégrés au manuel d'implémentation, afin de renforcer la gouvernance du Projet. ○ Les voies de recours pour les plaintes seront aussi intégrées au manuel. ○ Mécanisme de redevabilité mutuelle pour toutes les parties prenantes. Un mécanisme de redevabilité mutuelle solide et convivial doit être mis en place dans le cadre du projet. Un tel mécanisme sera convenu par les entités d'exécution (c'est-à-dire les parties prenantes du projet, tant les agences spécialisées et les prestataires techniques du gouvernement que les OP et les ONG), qui seront responsables de la mise en œuvre des actions. Les informations sur le projet doivent être partagées avec les entités de mise en œuvre et les bénéficiaires, pour permettre aux parties prenantes qui bénéficient du projet de participer de manière plus proactive à sa mise en œuvre. Le mécanisme doit être utilisé pour dialoguer avec les parties prenantes afin de recevoir et de traiter les commentaires et les observations, ainsi que les plaintes. Les résultats du mécanisme de redevabilité seront présentés lors des réunions mensuelles de revue. Il servira à éclairer la prise de décision concernant l'amélioration des services rendus aux bénéficiaires et l'anticipation des mesures à prendre pour s'assurer que le projet livre les résultats attendus dans les délais ○ Audit interne se fera de façon périodique - pourra être orienté en fonction des principaux risques qui seront signalés dans la mise en œuvre du projet. ○ Les comptes du projet seront audités annuellement par un cabinet d'audit externe dont les termes de référence et les rapports finaux seront approuvés et révisés par le FIDA. ○ Le compte désigné sera géré avec un système de double signature dont les signataires seront autorisés et approuvés par le FIDA. 		
Macroéconomie	Élevé	Substantiel
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Selon la BAD, la croissance du pays devrait se poursuivre en 2023 (2,0 %) et 2024 (2,9 %), tirant particulièrement profit des perspectives prometteuses pour les secteurs primaire (+4,1 % et +5,3 %) et tertiaire (+3,2 % et +3,9 %) en 2023 et 2024, respectivement. Ces perspectives dépendront fortement de la sécurité à l'intérieur du pays et dans le corridor avec le Cameroun, du financement du budget public et des approvisionnements en carburant. Selon le FMI, les perspectives sont incertaines et dépendent d'une reprise partielle de l'aide budgétaire et d'un renforcement substantiel des politiques économiques. □ Les institutions de financement ne sont pas enclines à offrir des services de prêts aux acteurs des chaînes de valeur, notamment les jeunes et les vulnérables. 	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans l'ensemble, à travers ses interventions, le PEAJ contribuera à réaliser les perspectives de croissance dans le secteur primaire. Par ailleurs, le PEAJ apporte une contribution à l'amélioration des politiques du secteur de l'élevage et de la mise en œuvre des politiques du secteur de l'élevage : plan d'investissement basé sur des instruments de mise en œuvre des politiques ; capacitation du Ministère de l'Élevage et de ses démembrés ; capacitation des organisations des éleveurs. Enfin, le PEAJ apportera une contribution notable à la paix, à travers le dialogue structuré entre agriculteurs et éleveurs, dans le cadre de la promotion de la transhumance responsable. ○ Les institutions de financement ont expliqué que la liquidité n'est pas un problème. Elles ont reconnu que le mécanisme de partage des risques que le projet mettra en place, permet de régler ce problème. Sur cette base, les institutions de financement partenaires sont déjà sélectionnées et seront contractualisées dès le démarrage du projet 		

Fragilité et sécurité	Élevé	Substantiel
Risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La continuation de la crise sécuritaire en RCA : attaques armées ; agressions criminelles armées ; enlèvement des travailleurs du projet ; manifestations et violences communautaires ; vol du matériel didactique et d'articles non-alimentaires ; harcèlement par le personnel de sécurité des groupes armés non étatiques, y compris EAS/HS; accidents surtout de circulation liés aux mauvais état des routes <input type="checkbox"/> Le récent référendum constitutionnel a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution. Il n'est pas exclu que les forces politiques qui n'étaient pas favorable au référendum posent des actions qui affectent la sécurité 	Élevé	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> o La couverture géographique s'étend progressivement au fur et à mesure que les conditions de sécurité s'améliorent dans les nouvelles zones o Sur la base de l'expérience avec les projets existants, développer un plan spécifique pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque les conditions sécuritaires se dégradent. o Plus spécifiquement, le plan reposera largement sur les partenaires de mise en œuvre locaux qui disposent d'une bonne connaissance du terrain, et sont moins susceptibles d'être attaqués o L'utilisation du logiciel de gestion avec un accès en ligne via le cloud permettra au projet de continuer à fonctionner en cas de détérioration de la situation avec une limitation de mouvement. De plus, ces instruments assureront la sauvegarde des données du projet. o Le projet favorisera les options moins risquées pour la gestion de la caisse au niveau des antennes afin de limiter la manipulation de cash. Ce qui permettra d'éviter de beaucoup exposer le staff du projet ainsi que les ressources du projet d'une manière générale. 		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Faible
Risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans l'ensemble, les politiques du MESA sont assez concordantes avec les priorités du FIDA. Les deux principaux problèmes restent l'absence des instruments de mise en œuvre et la faible capacité des institutions publiques pour la mise en œuvre et le suivi. <input type="checkbox"/> Le pays est aussi engagé dans diverses dynamiques de revue de ses politiques en matière du genre, des jeunes, de la digitalisation... 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> o Renforcement des capacités des parties prenantes sur les politiques et développement des mesures adéquates de mise en place du cadre adéquat de durabilité des activités o Plus spécifiquement, il est prévu d'appuyer le MESA à se doter d'un plan d'investissement basé sur des instruments (y compris financiers) de mise en œuvre. Ce plan d'investissement étant basé sur les instruments de politique, il permettra une amélioration notable de la qualité de la politique de l'élevage. o Des ajustements stratégiques peuvent être considérés à la revue à mi-parcours. o De même, des appuis similaires sont prévus en matière de politique genre, jeunes, digitalisation... Les instruments de politique qui seront promus par le PEAJ permettront une amélioration notable de la qualité de ces politiques pour avoir des effets 		

transformationnels sur le genre, les jeunes et la promotion du digital.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
Risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dans l'ensemble, si les politiques sont cohérentes avec les objectifs du FIDA, leur formulation reste vague, non liée au budget, non traduits en instruments de mise en œuvre. <input type="checkbox"/> Ceci génère une impossibilité pour le MESA d'assurer une harmonisation des actions des différents intervenants, et un alignement de ces interventions sur la politique gouvernementale. 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le PEAJ prévoit d'appuyer l'instrumentation de la politique de l'élevage. Par ailleurs, le renforcement du système de planification, suivi-évaluation, y inclus la digitalisation, constituent autant de mesures pour contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. ○ Par ailleurs, il y aura des espaces de concertation et coordination avec les partenaires pour des pratiques harmonisées en matière d'appui (notamment financement pour éviter les comportements opportunistes) ○ Enfin, il y aura l'organisation de rencontres périodiques (mensuelles) coordonnées par les 2 ministères (agriculture et élevage). 		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Moyen	Faible
Risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Feux de brousse et inondations qui affectent les activités des populations rurales. Ces conditions peuvent conduire à la perte de gibier, l'appauvrissement des sols, la destruction de la végétation, la destruction des infrastructures, la transhumance précoce, la dissémination des maladies d'origine hydrique et autres maladies animales et humaines. 	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour une meilleure préparation des populations face aux risques environnementaux ○ L'intégration de l'agriculture et de l'élevage comme mesure de protection de l'environnement, et de renforcement de la résilience des producteurs. ○ La conduite d'études d'impact environnemental pour les sous-projets dont le risque environnemental et social est jugé substantiel ou modéré suite au screening ○ L'intensification durable et responsable des activités d'élevage sur les chaînes de valeur, en prenant en compte la protection de l'environnement par la vulgarisation des normes environnementales et les appuis pour l'adoption de technologies vertes (équipements pour l'aviculture utilisant l'énergie solaire, gestion de l'eau et des eaux usées au niveau des abattoirs ○ Le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et des bénéficiaires sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement ○ La promotion des sources d'énergie vertes ou moins polluantes (foyers améliorés, gaz, solaire), et l'utilisation des déchets organiques pour la production d'énergie (bio digesteurs) et de la bouse de vache comme fertilisants biologiques. 		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Élevé	Moyen

Risque : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prolongation des périodes de fortes pluies et d'inondations suivies de longues périodes de sécheresse et d'aridité avec des conséquences multiples : la baisse de revenus tirés de l'élevage, de l'agriculture et de l'exploitation forestière, les baisses de production animales et végétales, l'insécurité alimentaire, la transhumance précoce ○ Les températures extrêmes en particulier ont pour conséquences : le tarissement des points d'eau, la raréfaction des aires de pâturage, la baisse de la productivité des animaux, la disparition d'espèces animales, et d'une manière générale la baisse des revenus et des productions animales, et végétales. 	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles agropastoraux (CEAP) comme l'intégration agriculture élevage, la valorisation du compost, les associations, les rotations, la RNA. ○ La promotion des pratiques d'élevage adaptées au changement climatique, pour l'élevage de poules (choix de la race, appuis en kit contenant des abreuvoirs, la prophylaxie et les vaccins, les formations), des petits ruminants (moutons et chèvres, porcs) ○ La vulgarisation des informations climatiques pour permettre aux bénéficiaires de se préparer face aux phénomènes climatiques extrêmes à travers les plateformes digitales, les radios communautaires et les formations des bénéficiaires ○ La diversification des moyens de subsistance ○ Construction ou réhabilitation d'infrastructures résilientes au climat (sur toutes les chaînes de valeur ciblées) 		
Portée du projet	Moyen	Moyen
Pertinence du projet	Moyen	Moyen
Risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le projet a bien identifié les trois catégories de groupes cibles et leurs besoins, ainsi que les mesures de réponses appropriées qui seront déployées, en se basant notamment sur les leçons apprises des expériences du FIDA ailleurs ainsi que celles d'autres bailleurs dans le pays. <input type="checkbox"/> Le principal risque est la capacité des partenaires de mise en œuvre à déployer ces mesures de façon effective. La responsabilisation des organisations des bénéficiaires comme partenaire de mise en œuvre est une condition de durabilité. <input type="checkbox"/> L'autre risque est la capacité de l'unité de gestion du projet à assurer un bon suivi de la mise en œuvre par les partenaires. 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les actions de capacitation des partenaires de mise en œuvre ont été bien identifiées, décrites, budgétisées et planifiées. ○ Le système de suivi-évaluation du projet est aussi conçu pour permettre d'assurer que les partenaires de mise en œuvre suivent la bonne trajectoire. ○ Le projet évitera de se substituer aux acteurs, en ne prenant aucune fonction au-delà de son rôle de facilitation. ○ Le fait que le projet reste dans son rôle de facilitateur promouvra des relations d'affaires équitables (bénéfiques pour chacun) entre les acteurs ; ces relations constituent la racine même de la durabilité. 		
Solidité technique	Moyen	Faible
Risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le PEAJ repose sur trois dimensions techniques critiques : (1) des solutions adaptées à chacune des trois catégories de groupes cibles ; (2) l'insertion des bénéficiaires dans un parcours de 	Moyen	Faible

<p>graduation ; et (3) la promotion des chaînes d'approvisionnement locales connectées aux marchés dans les bassins, et tirés par des opérateurs locaux en relation avec les organisations des bénéficiaires. La maîtrise de ces dimensions par les cadres de l'Unité de Gestion du Projet, et par les partenaires est indispensable.</p> <p><input type="checkbox"/> Par ailleurs, la capacité de l'unité de coordination du projet à gérer les relations avec les partenaires de mise en œuvre et à assurer la reddition des comptes est critique pour le succès de la mise en œuvre.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les actions pour renforcer les capacités des cadres de l'UGP, du Ministère, et des partenaires de mise en œuvre, notamment en matière d'approches pour la graduation des bénéficiaires, de promotion des chaînes d'approvisionnement locales, et de solutions spécifiques aux trois catégories de groupes cibles sont bien identifiées, budgétisées et planifiées. ○ Le manuel des procédures devra être explicite sur le suivi des partenaires de mise en œuvre par l'Unité de Gestion du Projet, sur les mesures pour assurer la reddition des comptes. ○ Le manuel sera préparé avant le démarrage de la mise en œuvre. ○ Les actions de capacitation des acteurs seront lancées dès le démarrage avec des assistances techniques spécifiques prévues pour appuyer tous les groupes. ○ Les conventions et TDR pour ces différents acteurs sont élaborés et joint dans le PIM et prévoit des dispositions de mesures de performances. ○ Le suivi-évaluation permettra de faire le point et de renforcer ces mesures, au besoin 		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
Modalités d'exécution	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <p><input type="checkbox"/> Retard dans le démarrage du projet, comme cela a été observé pour les précédents projets</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les mécanismes financiers seront finalisés avant le démarrage du projet. ○ Les institutions de financement partenaires ont été identifiés sur la base d'une sélection rigoureuse, et les contrats de partenariat seront prêts, aussi, avant le démarrage. ○ De même, les autres partenaires clés publics (ANDE) et privés (FNEC et ANGAC) sont aussi connus, et les contrats seront prêts avant le démarrage. ○ Les procédures de passation des marchés souples ont été adoptées pour l'acquisition des kits de production en responsabilisant les bénéficiaires, ce qui devrait permettre d'éviter les retards enregistrés avec les projets en cours. Le recrutement du personnel du projet sera anticipé. ○ Le manuel d'implémentation sera préparé avant le démarrage. ○ De l'assistance technique est programmée pour renforcer les capacités de tous ces acteurs ○ Des partenariats avec des agences spécialisées des Nations Unies sont prévus pour délivrer certains biens et services. 		
<p>Risque :</p> <p><input type="checkbox"/> Difficulté potentielle des acteurs à concrétiser leur vision en matière de construction / opérationnaliser les chaînes de valeur</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Recrutement d'un opérateur/facilitateur de l'agrégation agricole qui accompagnera la construction des clusters ou chaînes d'approvisionnement dans les différentes zones, y inclus la capacitation des acteurs, la promotion des agrégateurs et autres entreprises locales. 		
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Faible capacité et disponibilité limitée des prestataires et partenaires nationaux 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les opérateurs de mise en œuvre ont été identifiés sur la base de compétences confirmées à partir d'une étude diagnostic préalable. ○ Des mesures d'appuis à la formation/renforcement des capacités de certains de ces opérateurs clés sont prévues. ○ Il est aussi prévu d'accompagner la FNEC et l'ANGAC, par l'assistance technique périodique, avec sevrage progressif, d'une expertise internationale. 		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Les expériences précédentes et en cours au sein du portefeuille du FIDA ressortent les difficultés dans la mise en œuvre de l'étude de référence (18 mois dans le cas du PRAPAM) et du système de suivi & évaluation (3 ans dans le cas du PREPAS). Ces faibles de capacités institutionnelles et de disponibilité d'expertise peuvent retarder davantage la mise en œuvre et biaisé la mesure des indicateurs du projet □ Faible qualité des données et de capacités des acteurs. 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Renforcement des capacités des acteurs. Le projet prévoit renforcer les capacités institutionnelles du MESA, et la capacité technique des cadres du projet et des OP sur les aspects de S&E. Il est prévu pour cette activité la mobilisation d'une expertise (internationale). □ Pour l'étude de référence et la mise en place du SSE digital, une Assistance Technique (individuelle) sera mobilisée pour accompagner les travaux du prestataire de services. □ Mise en place de systèmes de collecte d'analyse, de traitement des données et de redevabilités mutuelles. La mise en place de ces systèmes impliquera fortement les acteurs nationaux (MESA, OP) et les personnels du projet qui seront aussi capacités durant ce processus. Leur compréhension des systèmes est gage de fourniture de données et d'informations adaptées d'une part et de pérennisation après intervention. 		
<p>Gestion financière du projet</p>		
<p>Organisation et dotation en personnel</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Compétences en gestion financière de projets soient déficitaires 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Recrutement de l'équipe de gestion financière sur la base de TDR approuvés par le FIDA. ○ Formation du staff en matière de gestion fiduciaire et de rapportage comptable et financier. ○ Participation systématique aux ateliers régionaux périodiques du personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA. ○ Cours obligatoires a tout le personnel, dès le démarrage du projet sur : 		

<p>1) La politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations ; et</p> <p>2) La politique du FIDA sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels.</p>		
Processus budgétaire	Substantiel	Moyen
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lenteurs dans le processus de préparation du PTBA qui pourraient retarder la mise en œuvre des activités. <input type="checkbox"/> Survenance des dépenses non autorisées 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation claire et détaillée du processus budgétaire selon les prescriptions du FIDA dans le manuel de gestion administrative et financière du projet. ○ Renforcement des capacités des parties prenantes à la préparation des PTBA. ○ Approbation du PTBA + ANO PTBA FIDA disponible au plus tard le 30 novembre – anticiper sur le plan de passation de marchés. ○ Elaboration d'un plan de trésorerie trimestriel pour le compte désigné – prévision sur la période des 2 trimestres à venir. ○ Mise en place d'un système de suivi budgétaire adéquat. 		
Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement	Substantiel	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les fonds ne soient pas utilisés aux fins prévues en raison d'un manque d'optimisation des ressources et d'économie <input type="checkbox"/> Faible taux de décaissement des projets en cours <input type="checkbox"/> Non prise en compte des contributions en nature 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités en termes de procédures de décaissement du FIDA. ○ Valorisation et prise en compte des contributions en nature et en industrie du Gouvernement et des bénéficiaires. Le Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA servira de cadre. ○ Ouverture d'un compte désigné pour les fonds FIDA et d'un compte d'exploitation distincts dans une banque commerciale à Bangui-République centrafricaine, banque acceptable pour le FIDA, afin d'éviter le mélange des fonds et de faciliter les rapprochements bancaires et autres rapports clés. ○ Désignation des signataires pour le compte désigné. ○ Demande d'accès et activation de la plateforme ICP. 		
Contrôles internes	Elevé	Substantiel
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion <input type="checkbox"/> Ségrégation des tâches non respectée. <input type="checkbox"/> Les actifs du projet pourraient ne pas être suffisamment sauvegardés <input type="checkbox"/> Insuffisance lors de l'enregistrement des actifs dans le registre des actifs, actifs non codés. 	Elevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Implémentation d'un manuel des procédures administratives comptables et financières approuvé par le FIDA. Ce manuel sera utilisé pour sauvegarder et protéger les politiques financières et comptables et leur mise en œuvre. Le manuel des procédures détaillera les procédures de contrôle interne, selon les meilleures 		

<p>pratiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Respect des règles de séparation des tâches incompatibles o Indépendance de l'auditeur interne. La fonction d'audit interne sera confiée à l'inspection général des finances du ministère des finances et du budget de la République Centrafricaine avec le soutien de l'inspecteur central administration qui seront renforcés, sur une base d'interventions trimestrielles o Planning mensuel d'audit interne 		
Comptabilité et rapports financiers	Substantiel	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Retard dans la mise en place d'un système de comptabilité. <input type="checkbox"/> Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable. <input type="checkbox"/> Faible qualité des IFRs – qualité insuffisance des informations financières du projet. <input type="checkbox"/> Incohérence dans la tenue de la comptabilité et la présentation des états financiers, tenant compte des normes acceptables par le FIDA. 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Mise en place du logiciel de gestion comptables et financière approuvé par le FIDA, formation immédiate des utilisateurs. o Adoption de normes comptables acceptables par le FIDA. La comptabilité du PEAJ sera tenue conformément au SYCEBUNOL, et à travers l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de projet adapté. Ce logiciel doit être capable de préparer les états financiers et autres rapports nécessaires qui seront reflétés dans l'accord de subvention et de prêt. o Implémentation d'un manuel des procédures administratives comptables et financières approuvé par le FIDA. Ce manuel sera utilisé pour sauvegarder et protéger les politiques financières et comptables et leur mise en œuvre en s'assurant que : (i) les fonds ne sont utilisés qu'aux fins prévues de manière efficace et économique ; (ii) la préparation de rapports financiers intermédiaires (IFR) périodiques précis, fiables et opportuns au FIDA après la fin de 6 mois de l'exercice financier. o Renforcement des capacités du personnel et comptable. 		
Audit externe	Substantiel	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inadéquation des termes de référence de l'auditeur externe. <input type="checkbox"/> Retard lors de la soumission du rapport d'audit en retard au-delà de la date limite 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Soumission des termes de référence de l'audit externe au FIDA pour validation. o Recrutement d'un auditeur externe 		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
Cadre juridique et réglementaire	Faible	Faible
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Risque de corruption due à la fraude, la coercition, la collusion ; lors de la passation des marchés conduisant à une mauvaise passation des marchés, 	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Il existe une Loi N° 08. 017 portant code de marches publics et délégations de service public en République centrafricaine et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre 		

<p>autres du Décret N°08.321 du 05 septembre 2008 portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Décret 09.058 du 27 février portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA. ○ S'assurer qu'au niveau du projet le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés initiée à son niveau. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématiques des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés et une publication des résultats par les mêmes canaux) 		
Responsabilité et transparence	Élevé	Élevé
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Niveau de perception de corruption élevé dû aux interventions encore limitées des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et entraînant l'augmentation des pratiques non-conformes aux règles de l'art. Selon l'Indice de Perception de la Corruption 2022, la République Centrafricaine occupe la 152^{ème} mondiale sur 180 pays avec un score de 24/100. 	Élevé	Élevé
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet. ○ Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.) ○ Mettre au niveau des contrats du personnel du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique. ○ S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations 		
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ La RCA est doté d'un Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) créé par le décret n° 08.133 du 31 mars 2008, d'une Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG) de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) créée par le Règlement n° 01/03-CEMAC-UMAC, devenu le Règlement CEMAC, et par le décret n° 05-42 du 22 février 2005 dont le rôle est de recevoir, traiter et analyser les déclarations de soupçons effectuées par les assujettis; de la Section spéciale au sein du parquet de Bangui et des cabinets d'instruction spécialisés, créée par le décret n° 05-201 du 15 juillet 2005 et enfin de L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) créée par le décret n° 08.335 du 20 septembre 2008. Toutefois, toutes ces structures ne sont pas indépendantes. 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation des autorités contractantes et des prestataires sur les possibilités de recours existants. ○ Il est conseillé à l'UCP d'utiliser les listes de radiation des agences du FIDA et des Nations Unies. 		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel

Risque : <input type="checkbox"/> Risque que les capacités soient limitées en matière de passation de marchés.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ○ Formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants. ○ Mettre en place un consultant du FIDA pour l'appui au portefeuille sur le volet PM comme le cas actuellement ○ Inclure les organes de contrôles (ARMP, DGMP) et les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet dans les formations/ateliers initiés par le FIDA 		
Processus de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel
Risque : <input type="checkbox"/> Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Soumission d'un plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel. 		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Moyen	Faible
Risque : <input type="checkbox"/> Les interventions du projet pourraient avoir des impacts sur la biodiversité à petite échelle, notamment à cause d'éventuelles pertes de végétation pour l'aménagement des couloirs de transhumance. De plus le PEAJ nécessitera la consommation de matières premières, d'énergie et d'eau.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduite d'études d'impact environnemental avant le démarrage des travaux pour les infrastructures ou les aménagements (aire de pâturage, couloirs de transhumance...) ○ Promotion des pratiques d'élevage soucieuses de l'environnement, basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles ○ Mesures d'atténuation indiquées dans le PGES du projet, qui devront être partagées avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les ministères sectoriels (et autres partenaires) 		
Effizienz des ressources et prévention de la pollution	Substantiel	Faible
Risque : <input type="checkbox"/> Le fonctionnement de certains ouvrages pastoraux (aires d'abattage, abattoirs, centre d'incrimination etc. impliquent des risques de pollution des eaux et des sols par les déchets liquides et solides. De plus, les acteurs des chaînes de valeur n'ont pas de connaissance des normes pour la gestion des déchets ou des eaux usées issues de leur production.	Substantiel	Faible
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduite d'études d'impact environnemental avant le démarrage des travaux pour les infrastructures ou les aménagements (aire de pâturage, couloirs de transhumance...) ○ Promotion des pratiques d'élevage soucieuses de l'environnement, basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles 		

<ul style="list-style-type: none"> ○ Vulgarisation des techniques de gestion des déchets animaux et appui en infrastructures pour la production d'énergies vertes ○ Mesures d'atténuation indiquées dans le PGES du projet, qui devront être partagées avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les ministères sectoriels (et autres partenaires) 		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque : <ul style="list-style-type: none"> □ Le projet n'affecte pas directement ou indirectement les droits, les terres, les ressources naturelles, les territoires, les moyens de subsistance, les connaissances, le tissu social, les traditions, les systèmes de gouvernance et la culture ou le patrimoine (matériel et immatériel) des peuples autochtones 	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduite d'études d'impacts environnementales et sociales une fois que les sites de travaux sont connus, pour confirmer les mesures à prendre pour éviter d'affecter négativement les populations autochtones ○ Inventaire du patrimoine culturel en collaboration avec la communauté et les autorités locales ○ Organisation de consultations avec les populations potentiellement affectées ○ Prise en considération de ce risque dans le choix des sites (screening inclus dans les études qui seront conduites avant les travaux) ○ Sensibilisation des entrepreneurs sur le patrimoine culturel, les droits des peuples autochtones ○ Intégration de ces aspects dans les contrats avec les entrepreneurs ○ Sensibilisation des communautés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble 		
Peuples autochtones	Moyen	Faible
Risque : <ul style="list-style-type: none"> □ Les peuples autochtones sont ciblés de manière volontariste conformément à la stratégie de ciblage du projet. Les interventions du PEAJ seront réalisées dans des zones où les populations autochtones : les pygmées et les peuhls vivent intégrées à l'ensemble des populations du pays. L'analyse des risques sociaux identifie un risque faible que le projet affecte directement ou indirectement négativement les droits, les terres, les ressources naturelles, les systèmes de gouvernance et les traditions des populations autochtones. 	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboration d'un plan d'engagement pour les peuples autochtones, qui fera partie du plan de participation des parties prenantes du projet. Prise en compte de leurs spécificités dans les interventions. ○ Plan d'obtention du Consentement, Préalable, Libre et Éclairé avant la mise en œuvre d'activités sur les territoires appartenant aux peuples autochtones 		
Conditions de travail	Moyen	Faible
Risque : <ul style="list-style-type: none"> □ Au cours de la réhabilitation ou construction des infrastructures (points d'eau par exemple sur les couloirs de transhumance), il y'a un risque d'exposition des ouvriers à de mauvaises conditions de travail. Même si le travail des enfants est interdit, il y'a un risque faible qu'ils soient utilisés comme main d'œuvre particulièrement pour la transhumance. 	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les prestataires de service, les partenaires de mise en œuvre devront indiquer dans leurs conventions, contrats, des clauses sur les pratiques de travail respectant la législation nationale et les règles internationales. Le travail des enfants est interdit (l'âge minimum pour travailler en RCA devra être respecté). ○ Le PGES propose des mesures d'atténuation adaptées qui devront être mises à jour en fonction des interventions et des situations 		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	Moyen	Faible
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les activités d'élevage représentent un risque pour la qualité de l'eau et des sols (pollution à cause des déchets). Il y'a aussi le risque de maladies d'origine animale. <input type="checkbox"/> À cause des travaux, et donc de l'arrivée de travailleurs dans les communautés, le risque de violences basées sur le genre peut augmenter 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduite d'études d'impacts environnementales et sociales avant le démarrage des travaux ou aménagements représentant un risque important pour la santé et la sécurité des communautés et élaboration de PGES spécifiques ○ Prise en compte de ces aspects dans les conventions avec les partenaires de mise en œuvre ○ Interventions pour l'amélioration de la situation nutritionnelle des bénéficiaires ○ Sensibilisation des bénéficiaires et autres parties prenantes sur la qualité des produits et les techniques de préparation des aliments ○ Formation des bénéficiaires en pratiques d'hygiène et d'assainissement le long des parcours de transhumance, et dans les structures de production (aviculture traditionnelle et moderne, élevage, unités de transformation...) ○ Mise en place ou renforcement d'un mécanisme d'alerte et d'informations sur les maladies 		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>	Faible	Faible
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Instabilité politique et regain de l'activité des groupes armés <input type="checkbox"/> Conflits agropasteurs sédentaires/ éleveurs transhumants <input type="checkbox"/> Conflits ethniques <input type="checkbox"/> La délimitation des couloirs de transhumance peut impacter des espaces agricoles qui se sont installés suite à l'abandon des anciens couloirs 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement du dialogue social (campagnes d'information et de sensibilisation) ○ Renforcement du volet institutionnel et des aspects législatifs et réglementaires en faveur de la transhumance ○ Renforcement de la coopération, du dialogue et du partenariat à l'échelle régionale en faveur de la transhumance transfrontalière ○ Choix concerté des sites d'implantation des infrastructures ○ Conduite d'une ingénierie sociale qui accompagne la réalisation des ouvrages 		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Faible	Faible
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques. <input type="checkbox"/> Le risque d'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre est 	Faible	Faible

faible étant donné la portée relativement faible des interventions à l'échelle de la zone d'intervention (aviculture, transhumance, petit élevage)		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration de la qualité de l'alimentation des animaux ○ Gestion des déchets organiques (mise en place de bio digesteurs) ○ Plan d'aménagement des parcours de transhumance 		
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations étalées climatiques</i>	Élevé	Moyen
Risque : <ul style="list-style-type: none"> □ Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques. 	Élevé	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des bénéficiaires sur l'utilisation des prévisions météorologiques ○ Vulgarisation des pratiques de production climato-résilientes ○ Gestion durable des ressources et des sources d'énergie 		
Parties prenantes	Moyen	Faible
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	Moyen	Faible
Risque : <ul style="list-style-type: none"> □ Difficultés de participation à la prise de décision pour les personnes les plus vulnérables, n'étant pas assez représentées dans ces instances □ La coordination et l'harmonisation des activités sur le terrain peuvent poser des contraintes à cause de conflits d'intérêt. □ Une faible appropriation des résultats du projet peut conduire à la dissatisfaction des parties prenantes □ Une faible participation des parties prenantes et des communautés peut être due à leurs faibles capacités ou au contexte socio-politique qui ont conduit à l'appauvrissement des populations. 	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de cadres de concertation ○ Développement des capacités des acteurs ○ L'implication des autorités locales et des communautés dans le ciblage et la mise-en-œuvre ; ○ Mise en place des outils de dialogues et de redevabilités mutuelles ○ Plan d'engagement des parties prenantes développé et mis en place par l'UCN 		
<i>Doléances des parties prenantes</i>	Moyen	Faible
Risque : <ul style="list-style-type: none"> □ Inefficacité des mécanismes de gestion des plaintes existant dans le pays (national et projets FIDA) □ Faible représentation des bénéficiaires dans les mécanismes de gestion des plaintes, ne leur permettant pas de faire remonter leurs commentaires/retours sur la qualité des interventions □ Absence de communication entre les prestataires de services et les bénéficiaires (faiblesse de leur mécanisme d'engagement des parties prenantes) 	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Au cours de sa finalisation, le manuel d'implémentation et le cadre de gestion environnementale et sociale ont établi des procédures par lesquelles les plaintes des bénéficiaires seront reçues et traitées.○ Ce mécanisme de redevabilité mutuelle solide et convivial sera mis en place dans le cadre du projet par les entités d'exécution (c'est-à-dire les parties prenantes du projet, tant les agences spécialisées et les prestataires techniques du gouvernement que les OP et les ONG), qui seront responsables de la mise en œuvre des actions. Les campagnes d'informations sur le projet permettront aux bénéficiaires et aux parties prenantes du projet de participer de manière plus proactive à la remontée des doléances et plaintes via les différents canaux et cadres qui seront mis en place par le projet○ La première mission de supervision devra s'assurer de la mise en place effective de ces mécanismes, et de la large information du public.○ Les missions de supervision examineront systématiquement le caractère effectif de ces mécanismes de remontée et réponses aux plaintes des bénéficiaires et partenaires.		
--	--	--